

**Division des examens et concours
Bureau des Concours - DEC3
Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours**

**21, rue Saint-Etienne
45043 Orléans cedex 1**

SESSION 2024 DÉCLARATIONS DE PRÉ-CANDIDATURES AUX DIPLÔMES DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

MODALITÉS :

Les déclarations de pré-candidatures à l'examen du Diplôme d'État de Moniteur Éducateur (DEME), du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé (DEES) et du Diplôme d'État d'Éducateur Technique Spécialisé (DEETS) seront ouvertes :

Du lundi 20 Novembre 2023 à partir de 12h00

Au lundi 08 Janvier 2024 à 12h00

[Dossier à compléter en ligne](#)

A l'issue de l'enregistrement, les candidats devront éditer leur confirmation de déclaration de pré-candidature récapitulant les données qui auront été saisies.

Les confirmations de déclarations de pré-candidatures devront être déposées, accompagnées des pièces justificatives demandées, auprès du centre de formation où le candidat est inscrit :

Au plus tard le mercredi 10 Janvier 2024

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER :

- 1 - Photocopie recto-verso de la pièce d'identité ou passeport (permis de conduire non accepté)
- 2 - Attestation d'inscription à la formation délivrée par votre centre de formation
- 3 - Pour les candidats de nationalité française âgés de 16 à 24 ans au moment de l'inscription à l'examen : copie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (article L114-6 du code du service National)
- 4 - Pour les candidats ayant été ajournés : copie du dernier relevé de notes obtenues
- 5 - Pour les candidats ayant une validation partielle des acquis de l'expérience (VAE) : copie de l'attestation de validation
- 6 - Pour les candidats bénéficiant d'une dispense, fournir les justificatifs